

# NOS TARIFS ET CONDITIONS

PERSONAL BANKING

EN VIGUEUR AU 01/05/2025

Vous trouverez dans les pages qui suivent nos principales conditions tarifaires concernant nos solutions d'investissement et les services bancaires. Ces informations vous aideront à choisir les services les mieux adaptés à vos attentes. Ces tarifs et conditions s'appliquent aux clients personal banking et sont exprimés en euros. Ils sont communiqués à titre indicatif et applicables, sauf dérogation contractuelle, dans les limites légales applicables. La Banque de Luxembourg se réserve le droit de modifier ces tarifs.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Personal Banker. Cette brochure est également disponible en agence ou sur notre site internet.

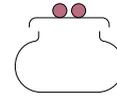
[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

LES SERVICES

# PERSONAL BANKING

# UNE GAMME COMPLÈTE DE SOLUTIONS

ADAPTÉES À VOS BESOINS



---

## ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT

---

Plusieurs solutions pour la constitution de votre patrimoine

---

- ▶ **B'SAVE** : dynamisez votre épargne en restant maître de vos investissements
- ▶ **BL-EXPERT** : déléguez la gestion de vos avoirs à nos spécialistes
- ▶ **BL-ACCESS** : décidez seul de vos investissements sur les marchés financiers



---

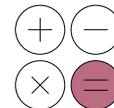
## FINANCEMENTS

---

Une gamme de solutions de financements pour vos projets à court, moyen et long terme

---

- ▶ Crédits immobiliers
- ▶ Facilités de caisse
- ▶ Garanties bancaires



---

## OPÉRATIONS COURANTES

---

Des solutions bancaires qui vous accompagnent au quotidien

---

- ▶ Solutions digitales
- ▶ Cartes bancaires
- ▶ Retraits
- ▶ Virements
- ▶ Offre « Jeunes 0-25 ans »



PERSONAL BANKING

ÉPARGNE  
ET  
INVESTISSEMENT



## SOLUTION D'ÉPARGNE

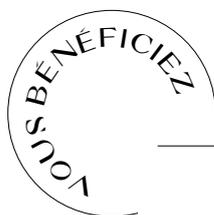
# B'SAVE

### \_\_\_\_\_ **Dynamiser votre épargne en restant maître de vos investissements via une solution flexible et qui s'adapte à vos besoins.**

B'SAVE est une solution d'épargne investissant dans une sélection de fonds BL<sup>1</sup>.

- ▶ Vous choisissez l'une des 4 orientations proposées;
- ▶ Vous décidez des montants des versements réalisés et de leur fréquence (mensuelle, trimestrielle, annuelle);
- ▶ Vous pouvez à tout moment modifier / suspendre ces versements, réaliser des apports complémentaires ou récupérer votre argent.

<b>B'SAVE</b>	<b>FRAIS D'ENTRÉE</b>	<b>FRAIS DE SORTIE</b>
	sans frais	sans frais



\_\_\_\_\_ **D'un accompagnement de votre Personal Banker à votre demande;**

\_\_\_\_\_ **D'une génération des rapports sur vos avoirs et vos investissements.**

1. Le terme « fonds BL » est utilisé de manière générique pour désigner des compartiments des SICAV BL et BL Fund Selection de droit luxembourgeois gérées par BLI – Banque de Luxembourg Investments.

# BL-EXPERT

\_\_\_\_\_ **La gestion sous mandat vous permet de confier à nos spécialistes la gestion de vos avoirs afin qu'ils les gèrent selon la stratégie d'investissement que vous avez définie avec votre Personal Banker.**

Les avoirs gérés dans le cadre d'un mandat de gestion sont soumis à une commission de gestion annuelle, prélevée trimestriellement. Cette commission s'applique à l'ensemble du portefeuille et inclut :

- ▶ La gestion de votre portefeuille;
- ▶ La commission de Personal Banking;
- ▶ L'accès à des parts de fonds BL<sup>1</sup> à commission de gestion réduite;
- ▶ L'accompagnement de votre Personal Banker sur tous vos projets financiers et patrimoniaux;
- ▶ La définition de votre profil d'investisseur;
- ▶ Le suivi garantissant l'adéquation entre votre portefeuille et votre stratégie d'investissement;
- ▶ Tous les frais sur vos transactions boursières<sup>2</sup> (achat/vente d'actions et d'obligations, d'ETF, change...) et les frais d'entrée sur les fonds d'investissement<sup>3</sup>;
- ▶ La conservation de vos titres;
- ▶ Les services découlant des obligations réglementaires en termes de reporting et de suivi.

**L'investissement en parts de fonds d'investissement pour lesquels la Banque ne touche pas de rétrocessions est privilégié.** À défaut, vos investissements sont réalisés en parts standard (« retail ») et toutes rétrocessions de promoteurs tiers touchées par la Banque vous sont reversées intégralement dans le mois suivant le trimestre pendant lequel elles sont perçues.

<b>BL-EXPERT</b> Frais HT par trimestre	<b>SEUIL MINIMUM D'INVESTISSEMENT</b>	<b>OPTION 1</b> Commission de gestion forfaitaire <sup>4</sup>	<b>OPTION 2</b> Commission de gestion forfaitaire <sup>4</sup> + Commission de performance annuelle positive du portefeuille <sup>5</sup>
GESTION MULTIFONDS BL Portefeuille exclusivement composé de fonds BL	/	0,10 %	0,05 % + 10 % de la performance

L'assiette de calcul de la commission de gestion annuelle est la somme des actifs sous gestion. Le calcul se base sur le montant des avoirs au dernier jour ouvrable du trimestre précédent.

1. Le terme « fonds BL » est utilisé de manière générique pour désigner des compartiments des SICAV BL et BL Fund Selection de droit luxembourgeois gérées par BLI – Banque de Luxembourg Investments.  
 2. Hors taxes et droits divers (en ce compris la TOB : taxe sur les opérations de bourse).  
 3. Les frais des fonds externes avec lesquels la Banque n'a pas d'accord de distribution vous sont refacturés.  
 4. Commission de gestion forfaitaire soumise à la TVA en vigueur (cf. page 11).  
 5. Commission de performance soumise à la TVA en vigueur (cf. page 11).

## BL-ACCESS

\_\_\_\_\_ Le service BL-ACCESS vous permet d'être seul(e) décisionnaire de vos investissements pour gérer vos avoirs en toute autonomie. Par ailleurs, les services Personal Banking sont soumis à une commission de Personal Banking trimestrielle de 0,10 % HT<sup>1</sup> de la valeur du portefeuille, couvrant :

- ▶ L'accompagnement de votre Personal Banker sur l'ensemble des services prestés par la Banque;
- ▶ La prise en charge des obligations découlant des évolutions réglementaires, des contrôles, de la surveillance de vos avoirs;
- ▶ La génération des rapports sur vos avoirs et vos investissements, et de votre relevé fiscal;
- ▶ La conservation de vos titres et métaux précieux (détenus en physique et en scriptural).

**Cette commission administrative ne porte pas sur les fonds BL, sur les produits structurés émis ou distribués par la Banque ou son Groupe, ni sur vos liquidités.**

---

### BL-ACCESS

Formule d'exécution simple de vos décisions d'investissement

---

Frais de transactions sur titres effectuées sur E-Banking (Banque en ligne) (achat/vente d'actions, d'obligations et de fonds)	frais standard - 25 %
---	--------------------------

---



- \_\_\_\_\_ À la plupart des places boursières internationales;
- \_\_\_\_\_ À l'ensemble des classes d'actifs et des titres (hors produits complexes);
- \_\_\_\_\_ Et bénéficiez de 25 % de réduction sur les frais de transactions pour les ordres que vous passez sur votre site E-Banking (Banque en ligne).

---

1. Commission de Personal Banking trimestrielle sur la valeur du portefeuille en EUR, assujettie à la TVA en vigueur (cf. page 11).

## FRAIS DE TRANSACTIONS SUR TITRES

s'appliquant uniquement à la formule BL-ACCESS<sup>1</sup>

### INVESTISSEMENTS EN ACTIONS ET PRODUITS STRUCTURÉS

	Fonds actions <sup>2,3</sup>		Actions <sup>2,4</sup>
	Fonds BL	Fonds de promoteurs sélectionnés <sup>5</sup>	
Achat / Souscription			
< 25 000 EUR			1,25 %
De 25 000 à < 100 000 EUR			1,00 %
De 100 000 à < 500 000 EUR			0,75 %
> 500 000 EUR			0,50 %
Vente / Remboursement	sans frais	Identique Achat / Souscription	
Minimum / transaction <sup>6</sup>	100 EUR <sup>6</sup>		
Arbitrage	sans frais	Frais éventuels appliqués par le promoteur	
Transfert de titres	entrée / remise : sans frais		
	sortie / retrait : 100 EUR par ligne		
	entrée / sortie fonds hedge : 300 EUR par ligne		

### INVESTISSEMENTS OBLIGATAIRES

### INVESTISSEMENTS MONÉTAIRES

### INVESTISSEMENTS EN FONDS DE TIERS

	Fonds obligataires <sup>2</sup>		Obligations <sup>2</sup>	Fonds monétaires <sup>2</sup>		Autres fonds externes <sup>2</sup>
	Fonds BL	Fonds de promoteurs sélectionnés <sup>5</sup>		Fonds BL	Fonds de promoteurs sélectionnés <sup>5</sup>	
Achat / Souscription						
< 25 000 EUR						2 % + frais éventuels appliqués par le promoteur
De 25 000 à < 100 000 EUR						
De 100 000 à < 500 000 EUR						
> 500 000 EUR						
Vente / Remboursement	sans frais	Identique Achat / Souscription		sans frais	Identique Achat / Souscription	
Minimum / transaction <sup>6</sup>	100 EUR <sup>6</sup>					
Arbitrage	sans frais	Frais éventuels appliqués par le promoteur		sans frais	Frais éventuels appliqués par le promoteur	
Transfert de titres	entrée / remise : sans frais					
	sortie / retrait : 100 EUR par ligne					
	entrée / sortie fonds hedge : 300 EUR par ligne					

Les frais transactionnels s'appliquent au montant brut de la transaction et sont prélevés au moment de l'opération à l'achat et à la vente. Les opérations d'achat sont débitées le jour de la transaction. Le produit des ventes est crédité en compte cinq jours ouvrables après l'opération.

## OPÉRATIONS SUR TITRES<sup>7</sup>

Opérations obligatoires et optionnelles sur titres en dépôt	sans frais
Assemblée générale	175 EUR (HTVA) <sup>8</sup>
Certificat dans le cadre d'une Class Action	250 EUR
Reclassification de la taxe IRC Section 302	250 USD

## SERVICE SRD 2 (SHAREHOLDER'S RIGHTS DIRECTIVE)<sup>9</sup> (TARIFICATION HTVA)<sup>8</sup>

Notification de la tenue d'une assemblée générale	
Notification reçue par secure mail	70 EUR / notification
Notification reçue par courrier papier	85 EUR / notification
Service de vote	
Vote	110 EUR / instruction de vote
Notification d'enregistrement et prise en compte du vote	cf. tarification Frais d'attestation et recherches (frais divers et recherches spéciales)

Les récépissés ou autres écrits délivrés (par la Banque ou par le client) pour constater une remise ou un dépôt de titres ou pièces sont assujettis à un droit de timbre de 0,15 EUR (comme stipulé par la loi).

Les récépissés ou certificats constatant le dépôt de titres en vue d'assister à une assemblée d'actionnaires (ou d'obligataires) ainsi que les décharges données lors du retrait de ces titres, sont assujettis à un droit de timbre de 0,15 EUR (comme stipulé par la loi).

## OR ET MÉTAUX PRÉCIEUX<sup>7,10</sup> (DÉTENUS EN PHYSIQUE)

Achat <sup>7</sup>	
Poids < 1kg	prix du marché + 2 %
Poids ≥ 1kg	prix du marché + 1 %
Vente <sup>7</sup>	
Poids < 1kg	prix du marché - 2 %
Poids ≥ 1kg	prix du marché - 1 %
Mise à disposition <sup>8</sup>	1 % de la valorisation de l'asset <sup>11</sup> + éventuels frais de livraison
Transfert	125 EUR/ligne + éventuels frais de livraison

1. Frais TTC. Réduction de 25 % sur les frais de transactions sur titre effectués sur E-Banking.

2. Pour les achats valeur "Trade date"; pour les ventes valeur "Trade date + 5 jours ouvrés maximum".

3. Fonds actions, fonds mixtes, ETFs (Exchange Traded Funds) et autres.

4. Transactions sur les principales bourses des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Les frais de correspondant sont inclus. Ces frais peuvent être majorés de frais de timbre, taxes boursières et frais de place éventuels.

5. Tarif renseigné ci-dessus + Droits d'entrée / sortie négociés éventuels + frais des fonds externes.

6. Sauf Fonds Hedge à prépaiement : minimum de 300 EUR.

7. Les opérations de change comptant liées à une transaction boursière et les opérations sur change à terme sont décomptées avec les marges d'usage.

8. Assujetti à la TVA en vigueur (cf. page 11).

9. S'applique uniquement à la demande du client. Concerne les clients détenteurs de titres éligibles : titres de sociétés cotées établies (ou opérant dans l'Union européenne) et dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union.

10. Pour les opérations en or scriptural, c'est la tarification « Commissions sur opérations de change » (cf. page 20) qui s'applique.

11. Minimum de 250 EUR.



## TAUX DE TVA

- ▶ Le taux TVA standard est de 17 %.
- ▶ Le taux TVA intermédiaire est de 14 %.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des services sur lesquels s'appliquent la TVA standard et la TVA intermédiaire.

### TVA STANDARD

<b>Gestion sous mandat et conseil en investissement</b> (commission de gestion forfaitaire, commission de performance, commission trimestrielle sur la valeur du portefeuille en EUR)
<b>Or et métaux précieux</b>
<b>Frais de tenue de compte</b> (envois DHL)
<b>Services fiscaux et juridiques</b>
<b>Coffres-forts</b> (loyers trimestriels, frais de conservation des plis scellés)
<b>Cartes bancaires</b> (envoi DHL, réédition de relevés)
<b>Frais d'attestations et de recherches</b> (duplicata et attestations, frais de dossiers diverses)

### TVA INTERMÉDIAIRE

<b>Droits de garde</b>
------------------------



PERSONAL BANKING

FINANCEMENTS



# CRÉDITS <sup>1</sup> ET DÉCOUVERTS

## CRÉDIT IMMOBILIER

Montant	—		
Durée	jusqu'à 30 ans		
Remboursements	mensuels		
Sûreté réelle	hypothèque, gage sur comptes bancaires		
	Taux d'intérêt variable	en fonction des conditions du marché	
	Taux d'intérêt fixe	sur demande	
Frais de dossier	min. 0,10 % sur le montant emprunté (min. 250 EUR)		
Frais de modification			
	montant < 1 million EUR	min. 250 EUR	
	montant > 1 million EUR	min. 500 EUR	
Remboursements anticipés			
	Crédit à taux variable	sans frais à la date d'échéance de la période d'intérêt	
	Crédit à taux fixe	indemnité de remboursement anticipé en fonction des conditions du marché	

## FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Montant	—		
Durée	à durée indéterminée		
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	taux marché 3 mois de chaque jour ouvré sur le montant emprunté <sup>2</sup> + marge <sup>3</sup>		
Frais de dossier	min. 0,10 % sur le montant emprunté (min. 250 EUR)		
Frais de modification	min. 250 EUR		

## GARANTIE BANCAIRE

Garanties gagées à 100 %	0,25 % par trimestre commencé (min. 20 EUR)		
Garanties pour vente aux enchères	150 EUR		

## INTÉRÊTS DE RETARD ET FRAIS D'IMPAYÉS SUR TOUT TYPE DE CRÉDIT

Intérêts de retard			
	En euros	9 %	
	En d'autres devises	taux Banque Centrale + 9 %	
Impayés <sup>4</sup>			
	1 <sup>er</sup> rappel : 0 EUR	2 <sup>ème</sup> rappel : 100 EUR	Mise en demeure : 250 EUR
			Dénonciation : 250 EUR

1. Conditions valables sous réserve d'acceptation de votre demande par la Banque. Les tarifs et conditions sont applicables, sauf dérogation contractuelle, dans les limites légales obligatoires et/ou étrangères.

2. En cas de taux marché négatif, le taux d'intérêt ne sera jamais inférieur à la marge.

3. En fonction des sûretés.

4. Assujetti à la TVA en vigueur (cf. page 11).



PERSONAL BANKING

OPÉRATIONS  
COURANTES



## SOLUTIONS DIGITALES

\_\_\_\_\_ Gérez vos comptes en toute liberté sur votre mobile et restez en contact quand vous voulez, où que vous soyez; en déplacement ou simplement de chez vous, votre Banque reste disponible pour vos opérations quotidiennes 24h/24, 7j/7 via l'application BL Mobile Banking.

### Une application simple et intuitive

L'application BL Mobile Banking dispose d'un niveau de sécurité élevé et s'utilise en complément de votre espace E-Banking pour vous fournir des services adaptés à une utilisation mobile.



### Les avantages de BL Mobile Banking

- ▶ Consultez votre épargne en un coup d'œil;
- ▶ Effectuez vos virements gratuitement, simplement et rapidement;
- ▶ Augmentez la limite de votre carte et bloquez-la si nécessaire;
- ▶ Restez en contact avec votre conseiller;
- ▶ Connectez-vous en toute sécurité grâce à votre empreinte digitale.



\_\_\_\_\_ De ces fonctionnalités sur votre Site E-Banking.

\_\_\_\_\_ D'une réduction de 25 % sur les frais de transaction pour vos ordres de bourses passés sur le site.

## FRAIS DE TENUE DE COMPTE

<b>FRAIS DE TENUE DE COMPTE<sup>1</sup></b>	25 EUR / trimestre
Tenue du compte courant en euros, tenue du compte épargne	inclus
Sous-compte en devises	inclus
Ouverture de compte titres	inclus
Accès E-Banking ( <i>Banque en ligne</i> ) par LuxTrust Mobile	inclus
Relevé de portefeuille, relevé fiscal ou de revenus pour l'année en cours	inclus
Frais de clôture de relation (personnes physiques)	sans frais
Frais de tenue de compte épargne Prévoyance 3	inclus

<b>FRAIS DE CONSIGNATION<sup>2</sup></b>	125 EUR / trimestre <sup>3</sup>
Dépôt en espèces	frais majorés de 1 % du portefeuille / an <sup>4</sup>
Dépôt en titres	frais majorés de 2 % du portefeuille / an <sup>4</sup>

### **FRAIS DE COURRIER ET EXTRAITS DE COMPTE**

Consultation digitale : E-Banking et Mobile Banking ( <i>Banque en ligne</i> )	Gratuit
Envoi postal mensuel	Suppl. 10 EUR / trimestre / adresse
Envoi postal hebdomadaire	Suppl. 20 EUR / trimestre / adresse
Envoi postal journalier	Suppl. 50 EUR / trimestre / adresse

### **MODE D'ACCÈS AU SITE E-BANKING (BANQUE EN LIGNE)**

Boîtier LuxTrust Scan	50 EUR <sup>5</sup>
-----------------------	---------------------

1. Frais prélevés en début de trimestre.

2. À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : frais prélevés après résiliation de la relation, après clôture de la relation, pour compte inactif.

3. Frais prélevés en début de trimestre. Pour le trimestre en cours, frais prélevés *pro rata temporis*.

4. Frais prélevés en début d'année. Pour l'année en cours, frais prélevés *pro rata temporis*.

5. Assujetti à la TVA en vigueur (cf. page 11).

## CARTES BANCAIRES

### CARTE VISA (FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT)

---

Cotisation annuelle	
VISA Classic	25 EUR
VISA Gold / VISA Premier et VISA Business <sup>1</sup>	100 EUR
Supplément commande urgente (carte et/ou PIN) <sup>2</sup>	75 EUR
Paiement auprès de commerces affiliés	sans frais

---

### CARTE VISA DÉBIT INDIVIDUELLE (FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT)

---

Cotisation annuelle	25 EUR
Paiements auprès de commerces affiliés VISA Débit	
au sein de la zone EURO et de l'Union européenne	sans frais
autres pays	1 EUR

---

### AUTRES FRAIS LIÉS AUX CARTES BANCAIRES

---

Envoi carte ou PIN par coursier (DHL)	25 EUR (LUX), 35 EUR (UE), 45 EUR (hors UE) <sup>3</sup>
Remplacement pour perte/vol	cotisation annuelle
Rédition de relevé	15 EUR/relevé <sup>3</sup>

---

1. Carte réservée à un usage professionnel.  
2. Carte disponible en 2 jours ouvrés maximum.  
3. Assujetti à la TVA en vigueur (cf. page 11).

## RETRAITS ET VERSEMENTS

### RETRAITS D'ESPÈCES SUR DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES<sup>1</sup>

Carte VISA Débit individuelle (carte de débit)		
	au sein de la zone EURO	sans frais
	au sein de l'Union européenne (hors zone EURO)	1 EUR
	autres pays	5 EUR
Carte VISA (carte de crédit)		2 EUR + 2 %

### RETRAITS D'ESPÈCES SUR COMPTE COURANT ET COMPTE ÉPARGNE

Au guichet, dans la devise du compte <sup>2</sup>		
	En euros	
	Montant ≤ 10 000 EUR	sans frais
	Montant > 10 000 EUR	0,20 % (min. 50 – max. 1 000 EUR)
	En d'autres devises <sup>3</sup>	0,40 %
Au guichet, dans une autre devise		cours du marché + frais en fonction du montant

### ÉCART DE VALEUR

Versements et retraits d'espèces sur compte courant		
	En euros	néant
	En d'autres devises	
	USD	1 jour ouvré
	Autres	0-2 jours ouvrés
Versements et retraits d'espèces sur compte épargne		
	En euros	2 jours ouvrés
	En d'autres devises	2 jours ouvrés

1. Hors éventuel frais de change.

2. Valable pour les retraits sur compte courant et compte épargne. Écart de valeur pour retraits sur compte d'épargne : 2 jours ouvrés ; écart de valeur pour retraits sur compte courant : aucun pour l'EUR, 1 jour ouvré pour l'USD, 0-2 jours pour les autres devises.

3. Les retraits d'espèces en d'autres devises que USD, GBP ou CHF et en particulier les retraits en devises exotiques peuvent donner lieu à des frais supplémentaires.

# VIREMENTS

## VIREMENTS ENTRE COMPTES À LA BANQUE DE LUXEMBOURG sans frais

---

## VIREMENTS VIA LE E-BANKING (BANQUE EN LIGNE) <sup>1,2</sup>

---

En euros <sup>3</sup> ou au sein de l'Union européenne ou vers un pays de la zone SEPA <sup>4</sup> (Frais partagés <sup>5</sup> )	sans frais
Hors Union européenne ou hors pays de la zone SEPA <sup>4</sup> ou dans d'autres devises que l'euro <sup>6,7</sup>	5 EUR

---

## VIREMENTS PAR TITRE UNIVERSEL DE PAIEMENT (TUP) VIA UN FORMULAIRE STANDARD <sup>1,2,5,7,8</sup>

---

En euros <sup>3</sup> ou au sein de l'Union européenne ou vers un pays de la zone SEPA <sup>4</sup> (Frais partagés <sup>5</sup> )	
Montant ≤ 50 EUR	sans frais
Montant > 50 EUR	2 EUR
Hors Union européenne ou hors pays de la zone SEPA <sup>4</sup> ou dans d'autres devises que l'euro <sup>6</sup>	5 EUR

---

## VIREMENTS PAR FORMULAIRE BANQUE DE LUXEMBOURG <sup>1,2,7</sup>

---

En euros <sup>3</sup> ou au sein de l'Union européenne ou vers un pays de la zone SEPA <sup>4</sup> (Frais partagés <sup>5</sup> )	6 EUR
Hors Union européenne ou hors pays de la zone SEPA <sup>4</sup> ou dans d'autres devises que l'euro <sup>6</sup>	9 EUR

---

## VIREMENTS MANUELS NON STANDARDISÉS <sup>1,2,9</sup>

---

En euros <sup>3</sup> ou au sein de l'Union européenne ou vers un pays de la zone SEPA <sup>4</sup> (Frais partagés <sup>5</sup> )	22 EUR <sup>10</sup>
Hors Union européenne ou hors pays de la zone SEPA <sup>4</sup> ou dans d'autres devises que l'euro <sup>6</sup>	25 EUR <sup>11</sup>

---

## ORDRES PERMANENTS ET DOMICILIATIONS

---

Ordres permanents	sans frais
Domiciliations	sans frais

---

1. Les instructions « Frais » appliquées par défaut en l'absence d'une autre mention sont « frais partagés ».
2. En cas d'instruction « frais à charge du donneur d'ordre » les frais sont de 0,20 % (min. 10 EUR, max. 130 EUR).
3. Ou en devise suédoise SEK ou en devise roumaine RON.
4. La zone SEPA fait référence à l'espace unique de paiement en euros et inclut tous les états membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, le Vatican et Andorre.
5. « Eurotransferts » visés par le règlement européen CE 924/2009 (modifié par le règlement européen U.E. 260/2012) :
  - Virements en euros effectués au sein de l'Union européenne;
  - Portant le numéro de compte du bénéficiaire sous format IBAN ainsi que le code BIC de sa banque;
  - Stipulant un partage des frais (le bénéficiaire ne paie que d'éventuels frais prélevés par sa banque).Les virements respectant ces conditions et transmis avec la mention « frais au bénéficiaire » seront assimilés, d'un point de vue tarifaire, aux virements stipulant un partage de frais.
6. Les frais à charge du bénéficiaire ne peuvent être appliqués que pour des virements vers un pays hors U.E.
7. En cas de virement via une banque supplémentaire autre que notre correspondant ou un virement ne comportant pas de code BIC, un supplément de 4 EUR sera prélevé.
8. Formulaire de virement disponibles dans nos centres de Banque privée ou en contactant votre conseiller.
9. Virement remis sur support standard disponibles autre que TUP et E-Banking (*Banque en ligne*) ou ne pouvant être traités automatiquement.
10. Tarification des virements manuels non standardisés soumise à un compteur trimestriel. Une tarification majorée sera appliquée à compter du 6<sup>ème</sup> virement opéré au cours d'un trimestre (80 euros / virement).
11. Tarification des virements manuels non standardisés soumise à un compteur trimestriel. Une tarification majorée sera appliquée à compter du 6<sup>ème</sup> virement opéré au cours d'un trimestre (85 euros / virement).

# COMPTE COURANT

## TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL

Taux créditeur	
En euros	0 %
En d'autres devises	sur demande
Taux débiteur (prélevé par trimestre)	
En euros	9 %
En USD	taux SOFR + 5 % <sup>1</sup>
En d'autres devises	taux overnight + 9 % <sup>2</sup>

## ÉPARGNE

### COMPTE ÉPARGNE<sup>3</sup> - TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL

En euros	1 %
En USD	3 %

### DÉPÔT À TERME

Montant	à partir de 10 000 EUR ou contre-valeur
Devises proposées	EUR, USD, GBP, CHF, JPY, CAD, AUD, CZK, DKK, HKD, HUF, NOK, NZD, MXN, PLN, SEK, SGD, ZAR, RON, TRY
Taux d'intérêt annuel	fixé lors de la conclusion du contrat selon les conditions de marché
Durée	
En euros et en USD	de l'overnight à 10 ans <sup>2</sup>
Pour les devises principales (AUD, CAD, CHF, DKK, GBP, JPY, NOK, NZD, SEK)	de l'overnight à 2 ans <sup>2</sup>
Pour les autres devises	de l'overnight à 1 an <sup>2</sup>
Base de calcul des intérêts	
Pour les dépôts dont la maturité est inférieure ou égale à 12 mois	ACT/365 pour un dépôt en GBP, HKD, SGD et ZAR ACT/360 pour un dépôt en toute autre devise
Pour les dépôts dont la maturité est supérieure à 12 mois	ACT/ACT <sup>4</sup> pour un dépôt en toutes devises
Échéance fixe	(à déterminer au moment de la conclusion du dépôt)

1. SOFR = Le Secured Overnight Financial Rate (taux de financement à un jour garanti) correspond au taux d'intérêt moyen des emprunts garantis, émis en dollar américain.

2. Taux overnight = Taux d'intérêt in fine applicable d'un jour ouvrable au suivant.

3. Le compte épargne est exclusivement proposé aux clients privés.

4. ACT/ACT = Nombre exact de jours durant lequel le dépôt est en vie (si le dépôt comporte des paiements intermédiaires d'intérêts, il s'agit du nombre exact de jours de la période d'intérêts en cours)/nombre exact de jours de l'année en cours (365 ou 366).

## COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Pour toutes les opérations sur instruments financiers décomptées dans une autre devise que celle du compte courant, des commissions sont appliquées sur le montant brut de l'opération.  
Les commissions sur opérations de change dépendent du montant de la transaction et ne sont pas cumulatives, les taux s'appliquant à la totalité du montant.

Jusqu'à 25 001 EUR	0,70 %
Jusqu'à 124 001 EUR	0,60 %
Jusqu'à 248 001 EUR	0,50 %
Au-delà de 248 001 EUR	0,40 %

## COFFRES-FORTS

VOLUME (dm <sup>3</sup> )	DIMENSIONS : Hauteur (H) Largeur (L) Profondeur (P)	LOYER TRIMESTRIEL	
		clés emportées HT <sup>1</sup>	clés à dispo HT <sup>1</sup>
10.85	H: 09 cm L: 30 cm P: 44 cm	21,25 EUR	-
18.82	H: 15 cm L: 30 cm P: 44 cm	26,25 EUR	30 EUR
38.68	H: 30 cm L: 30 cm P: 44 cm	30 EUR	33,75 EUR
78.41	H: 60 cm L: 30 cm P: 44 cm	40 EUR	43,75 EUR
158.15	H: 60 cm L: 60 cm P: 44 cm	60 EUR	63,75 EUR
237.23	H: 90 cm L: 60 cm P: 44 cm	80 EUR	83,75 EUR

### FRAIS DE CONSERVATION DES PLIS SCELLÉS

Conservation des plis scellés (suite au forçage du coffre en cas de non-paiement des frais de location) <sup>2</sup>	350 EUR par an <sup>1</sup>
--	-----------------------------

1. Assujetti à la TVA en vigueur (cf. page 11).

2. Des frais de forçage du coffre, de remplacement de la serrure du coffre-fort et de paiement des honoraires d'un huissier seront à la charge du client, le cas échéant.

## FRAIS D'ATTESTATIONS ET DE RECHERCHES

### RECHERCHES SUR PAIEMENTS

Dossier standard <sup>1</sup>	50 EUR + frais correspondants
Recherches spéciales	100 EUR

### DUPLICATA ET ATTESTATIONS

Toutes attestations sur mouvements et attestations fiscales pour l'année en cours	sans frais
Extraits de compte/avis de débit pour toute année antérieure ( <i>jusqu'à 10 ans</i> )	100 EUR par an <sup>2</sup>
Attestation de solde et fiscale ( <i>revenus coupons</i> ) pour toute année antérieure ( <i>jusqu'à 10 ans</i> )	100 EUR par document <sup>2</sup>
Reporting fiscal pour toute année antérieure ( <i>jusqu'à 10 ans</i> )	100 EUR <sup>2</sup> selon juridiction
Attestation de prix d'achat par ligne	25 EUR <sup>2</sup>
Autre attestation et prestation diverse	100 EUR <sup>2</sup>

### FRAIS DE DOSSIER DIVERS<sup>3</sup>

Frais divers et recherches spéciales	300 EUR de l'heure <sup>2</sup>
--------------------------------------	---------------------------------

### DÉCOMPTES D'INTÉRÊTS

Les décomptes d'intérêts (en dehors des envois périodiques des extraits de compte) sont assujettis à un droit sur les écrits bancaires de 0,15 EUR (conformément au code des droits et taxes divers).

1. À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : frais d'annulation sur ordre de virement remis, non exécuté (p.ex. annulation d'un ordre de virement initié par le client (E-Banking, MultiLine,...) ou par la Banque sur ordre du client, frais d'intervention sur ordre de virement incomplet, demande de retour et/ou d'annulation.
2. Assujetti à la TVA en vigueur (cf. page 11).
3. À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : recherches spéciales en termes de duplicata et d'attestation, ensemble des documents à fournir dans le cadre d'un audit financier ou fiscal, relances dans le cadre de la révision des comptes.

## SERVICES FISCAUX ET JURIDIQUES

### RÉCUPÉRATION DE RETENUE À LA SOURCE

#### Récupération de retenue à la source

Dépôt de dossier et tax vouchers - Belgique, Canada	120 EUR par revenu <sup>1</sup>
Dépôt de dossier et tax vouchers - Allemagne	200 EUR par formulaire + 50 EUR par revenu 25 EUR par vouchers <sup>1</sup>
Dépôt de dossier et tax vouchers - Autres marchés <sup>2</sup>	200 EUR par formulaire + 50 EUR par revenu <sup>1</sup>
Demande de Tax voucher (uniquement)	70 EUR par revenu <sup>1</sup>

### RÉDUCTION DE RETENUE À LA SOURCE

#### Réduction de retenue à la source - Canada, Belgique<sup>3</sup>

Mise en place / renouvellement	200 EUR <sup>1</sup>
--------------------------------	----------------------

#### Réduction de retenue à la source - France

Mise en place / renouvellement - personnes physiques	200 EUR / 3 ans + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR) <sup>1</sup>
Mise en place / renouvellement - personnes morales	200 EUR / an + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR) <sup>1</sup>

#### Réduction de retenue à la source - Italie

Mise en place / renouvellement - personnes morales	200 EUR / an + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR) <sup>1</sup>
Renouvellement des certificats de résidence	100 EUR <sup>1</sup>

### FRAIS JURIDIQUES

Frais de dossier juridique <sup>4</sup> standard	50 EUR / heure (min. 100 EUR) <sup>1</sup>
Intervention d'un juriste	300 EUR / heure <sup>1</sup>

1. Assujetti à la TVA en vigueur (cf. page 11).

2. Service disponible en France, Allemagne, Suisse et Italie pour les actions et en Suisse et Italie pour les obligations.

3. Service disponible au Canada pour les actions et en Belgique pour les obligations.

4. Conformément à nos conditions générales, à ces frais peuvent s'ajouter les frais d'avocats occasionnés par le client à la Banque.

# COMPTES JEUNES <sup>1</sup>

## (0-25 ANS)

### MA PREMIÈRE BANQUE (0-17 ANS)

Tenue de compte	sans frais
-----------------	------------

### Compte épargne en EUR <sup>2</sup>

Taux d'intérêt annuel <sup>3</sup>	1,25 %
Écart de valeur	2 jours ouvrés

### B'SAVE (plan d'épargne)

Versement	sans frais
Retrait total ou partiel	sans frais

### Compte courant

Taux d'intérêt annuel	néant
Écart de valeur	néant
Courrier postal et extrait de compte – envoi hebdomadaire	sans frais

### Fourniture d'une carte de débit VISA Débit <sup>4</sup>

Cotisation annuelle	sans frais
Retraits d'espèces sur distributeurs au sein de l'U.E. ou en Suisse	sans frais
Paiements auprès de commerces affiliés VISA Débit	sans frais
au sein de l'U.E. ou en Suisse	sans frais

### Autres frais liés à la carte

Remplacement en cas de perte ou de vol	25 EUR
--	--------

### Accès au site E-Banking (Banque en ligne)

LuxTrust Scan	
1 <sup>er</sup> boîtier	sans frais

1. Les services accessibles aux jeunes non repris sous cette rubrique sont soumis aux conditions standard.  
2. Retraits d'espèces et virements possibles à partir de 18 ans.  
3. Sans limite d'encours.  
4. Service disponible à partir de 12 ans.

## MA BANQUE (18-25 ANS)

Tenue de compte	sans frais
-----------------	------------

### Compte épargne en EUR

Taux d'intérêt d'annuel <sup>1</sup>	1,25 %
Écart de valeur	2 jours ouvrés

### B'SAVE (plan d'épargne)

Versement	sans frais
Retrait total ou partiel	sans frais

### Compte courant

Taux d'intérêt annuel	néant
Écart de valeur	néant

### Virements en euro au sein de l'Union européenne : frais partagés<sup>2</sup>

Par E-Banking (Banque en ligne)	sans frais
---------------------------------	------------

### Fourniture d'une carte de débit VISA Débit

Cotisation annuelle	sans frais
Retraits d'espèces sur distributeurs au sein de l'U.E. ou en Suisse	sans frais
Paiements auprès de commerces affiliés VISA Débit	sans frais
au sein de l'U.E. ou en Suisse	sans frais

### Fourniture d'une carte de crédit VISA Classic

Cotisation annuelle	sans frais
Retrait d'espèces (cash advance)	2 EUR + 2 %
Paiements auprès d'un commerce au sein de l'U.E. ou en Suisse	sans frais

### Autres frais liés à la carte

Remplacement en cas de perte ou de vol	25 EUR
--	--------

### Prêt études<sup>3</sup>

Taux d'intérêt annuel	2 %
-----------------------	-----

### Accès au site E-Banking (Banque en ligne)

LuxTrust Scan	
1 <sup>er</sup> boîtier	sans frais

1. Sans limite d'encours.

2. Virements en euros portant le numéro de compte du bénéficiaire sous format IBAN ainsi que le code BIC de sa banque.

3. Sous réserve d'acceptation du dossier par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et par la Banque.



[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

Banque de Luxembourg  
14, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél. : (+352) 499 24-1